Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260917-058_2026-DE

MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026
N° 07/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le dix septembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votants : 19

Etaient présents : Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Céline CAZO, Maryvonne ROELLINGER, Thierry BERGONZOLI, Bruno LE MEE, Cyril MALIN, Rachel MAISEL, Olivier LE LANN, Anne MASON, Emmanuelle PATINEC, Jonathan BOULCH, Emmanuel MORVAN, Julien GALÉA, Céline NICOLLE, Sonia PRONOST, Pauline FEREC.

Le conseil municipal a désigné, M. Thierry BERGONZOLI, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 23 h.

N° 058-2026 – Objet :Tréteaux Chantants du Pays des Abers – Édition 2026 – Participation financière de la commune.

Les Tréteaux Chantants permettent aux plus belles voix, de plus de 50 ans, de s'affronter sur scène. La société Quai Ouest, qui organise avec succès les « Tréteaux Chantants » sur Brest Métropole, a étendu le concept aux intercommunalités du Pays de Brest. Chaque vainqueur représente son territoire lors de la grande finale organisée en novembre.

L'édition 2026 des Tréteaux Chantants du Pays des Abers se déroulera de la manière suivante :

- Une finale organisée le mardi 29 septembre 2026 à la salle du champ de foire de Plabennec composée de 12 candidats dont le vainqueur représentera le Pays des Abers fin novembre à l'Arena de Brest. La seconde partie sera assurée par un concert du groupe Trio Medley. Le prix de l'entrée de la finale du Pays des Abers est fixé à 10€.

- Concernant la grande finale du Pays de Brest prévue le 24 novembre 2026 à l'Arena, des places sont attribuées aux collectivités partenaires de l'évènement et sont facturées par la ville de Brest.
Depuis 2017 l'ensemble des collectivités du Pays de Brest achète les places 17 € à l'organisateur. Les autres communautés ayant fait le choix de prendre une partie du coût à leur

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260917-058_2026-DE

charge (10 € prix public et 7 € pris en charge par la collectivité) voire pour la grande majorité la totalité. Brest applique également la gratuité.
Le Pays des Abers avait fait le choix de prendre une partie du coût à sa charge soit une mise en vente des 150 places à 10 € prix public et 7 € à la charge de la collectivité (soit 2 550 €). Vu le succès de l'évènement et la forte demande de places par les habitants du pays des abers, il est proposé d'augmenter le nombre de places et de passer à 200 places soit une dépense de 3 400 €.

- La mise en vente des places de la finale du Pays des Abers puis celle des places de la finale du Pays de Brest est assurée par l'Office de Tourisme du Pays des Abers dans le cadre de sa régie de recette. Une permanence sera également assurée à l'hôtel de communauté dont la date reste à ce jour à définir.

- Un principe de participation financière des communes à hauteur de 0,15 € par habitant est sollicitée et contribue au financement de l'évènement.

COLLECTIVITE	NOMBRE D'HABITANTS	TAUX/AN/HABITANTS	MONTANT 2026
BOURG-BLANC	3 638	0.15 €	545.70 €
COAT-MEAL	1 150	0.15 €	172.50 €
KERSAINT-PLABENNEC	1 602	0.15 €	240.30 €
LANDEDA	3 798	0.15 €	569.70 €
LANNILIS	5 846	0.15 €	876.90 €
LE DRENNEC	1 929	0.15 €	289.35 €
LOC BREVALAIRE	216	0.15 €	32.40 €
PLABENNEC	8 869	0.15 €	1 330.35 €
PLOUGUERNEAU	6 895	0.15 €	1 034.25 €
PLOUGUIN	2 308	0.15 €	346.20 €
PLOUVIEN	4 045	0.15 €	606.75 €
SAINT PABU	2 145	0.15 €	321.75 €
TREGLONOU	705	0.15 €	105.75 €
		Total	**6 471,90 €**

Vu la délibération n°11dcc250626 du Conseil de communauté du Pays des abers,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- Les modalités de financement et d'organisation de l'édition 2026 des tréteaux chantants.
- La participation financière de la commune à hauteur de 0,15 € par habitant sur la base de 1 929 habitants soit un total de 289.35 €.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 17 septembre 2026
Le Maire,
Jean-Christophe FERELLOC.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260917-058_2026-DE